

sage qui a donné lieu à d'étranges erreurs. A en croire quelques écrivains,—M. Troyon et M. l'abbé Ducis, entre autres,—qui se sont occupés des découvertes lacustres dans les contrées habitées jadis par la nation des Allobroges et qui se sont emparés de ce texte comme d'une preuve venant à l'appui de leur thèse, c'est probablement à la dernière campagne de J. César contre ce peuple, lors de la lutte suprême de Vercingétorix, qu'il faudrait rapporter ce que l'auteur du *Lexicon* a recueilli des anciens auteurs (1).

« Les Allobroges, dit M. l'abbé Ducis (2), se défendaient dans leurs villages ou forts lacustres, établis à peu de distance de la rive des lacs. César faisait jeter des ponts volants par lesquels les soldats parvinrent à incendier ces derniers refuges allobroges. Les nombreuses stations lacustres trouvées aux bords des lacs allobroges du Léman, du Bourget, d'Annecy et même d'Aiguebellette, viennent donner au récit de Suidas une preuve palpable. »

Or, ne pouvant me résoudre, en présence de ces allégations, à accepter la traduction pure et simple de Dom Bouquet, si éloignée de ce qu'on prête à Suidas, et, d'un autre côté, ne me sentant point assez ferré sur le grec pour m'en rapporter à ma propre interprétation du texte original, je me suis adressé à M. Roux, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Grenoble, qui a bien voulu me traduire littéralement ce passage. Voici sa version, qu'il sera facile à chacun de contrôler sur l'original du lexicographe grec et sur la traduction latine du savant bénédictin qui lui est entièrement conforme, à l'exception des noms *C. César*, intervertis dans ce dernier auteur (3).

(1) Il y a, dans cette dernière assertion, une méprise évidente : tout le monde sait qu'en cette circonstance les Allobroges restèrent fidèles à la République romaine.

(2) Congrès de Chambéry, p. 526.

(3) V. la *Pièce justificative E*.